

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MARBOUX et de SARTORIUS, maison jo. nante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOI, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

Buenos-Ayres, le 10 mars. — (Extrait d'une lettre particulière.) Parmi les nouveaux états de l'Amérique, le Paraguay est celui qui a établi son indépendance avec le plus de facilité, d'ordre et de calme.

Le Paraguay est cette partie de l'Amérique méridionale située entre le Brésil, le Pérou, le Chili et les provinces unies de Buenos-Ayres. D'après un recensement fait en 1822, sa population s'élevait à plus de 500,000 âmes. Ce nombre est sans doute plus considérable aujourd'hui. Les Paraguayens se distinguent par un amour extrême pour leur pays, par le goût du travail et par la droiture de leurs sentimens. La paix et la concorde n'ont pas cessé de régner parmi eux depuis la révolution.

C'est le jardin de l'hémisphère méridionale; on y trouve presque toutes les productions de l'univers.

Les habitans du Paraguay, les plus instruits en général de l'Amérique méridionale, prévirent, dès 1808, les conséquences que devaient avoir, pour les possessions ultra-marines de l'Espagne, les événemens de la métropole. Ils jugèrent que bientôt ils ne pourraient plus en attendre ni secours ni protection, et, voulant éviter chez eux les maux d'une révolution violente, ils cherchèrent les moyens d'administrer eux-mêmes leurs affaires sans s'exposer aux dangers de l'anarchie, et sans être entraînés dans les querelles de leurs voisins. Une assemblée générale de notables fut en conséquence convoquée; tous au nombre de plus de mille, se prononcèrent en faveur d'une déclaration d'indépendance absolue. Il fut résolu en même tems de confier le gouvernement de l'état à celui d'entr'eux qui réunirait le plus de connaissances. Lorsqu'on procéda à ce choix, il y eut division parmi les électeurs; les uns portaient le docteur Francia; les autres, M. Yégros. Pour mettre fin au dissentiment, on décida que ces deux citoyens administreraient conjointement l'état; il fut attribué à chacun une partie à-peu-près égale des affaires politiques, et chacun eut aussi le commandement de la moitié de la force armée de la province. Mais à l'élection suivante, le docteur Francia fut seul nommé chef du gouvernement sous le titre de directeur suprême, et depuis, il n'a pas cessé d'occuper ce poste.

Lorsque le gouvernement fut organisé, le Paraguay fut divisé en six départemens, sous le nom d'Assomption, Villa-Réal, Sant-Iago, Conception, Curuguatia et Candolavia. Les administrateurs de ces départemens reçoivent les ordres directs du directeur suprême. Le code qui les régit provisoirement, a consacré la plus parfaite égalité entre tous les citoyens.

Le corps des représentans est composé de sept membres nommés par chaque département. Ils sont élus de la même manière que l'étaient les députés aux cortès d'Espagne; avec cette différence, qu'aux élections paroissiales les personnes mariées, veufs ou veuves, comme chefs de famille, ont seules droit de suffrage.

Pendant les quinze premières années, il n'a été permis au Paraguay d'autre commerce extérieur que celui qui était indispensablement nécessaire pour se procurer des armes et autres objets dont le gouvernement avait besoin.

Depuis deux ans, pensant que leurs institutions et leur repos ne peuvent désormais être mis en péril par des relations avec les peuples étrangers, les Paraguayens ont cherché à établir en Europe des rapports commerciaux et politiques. Les finances du Paraguay sont dans l'état le plus prospère; ce pays n'a aucune dette.

La force armée du Paraguay consiste en 30,000 hommes de milice armée qui ne peuvent être appelés qu'en cas d'attaque extérieure; en quatre légions de volontaires de 2,000 chacune; enfin, en trois bâtimens de guerre destinés à la défense des rivières. Ces forces sont sous le commandement immédiat du directeur suprême, qui n'a eu d'autre occasion de les employer que lorsque Buenos-Ayres et Artigas voulurent dans le tems attirer le Paraguay dans leur parti. Buenos-Ayres fut forcée de renoncer à son projet, et Artigas vaincu fut pris et renfermé par le docteur Francia dans un monastère, où il est depuis sept ou huit ans.

Le docteur D. Gaspard Francia est natif du Paraguay; ses parens le destinaient au barreau, et ses études n'avaient eu d'abord pour but que cette profession; mais bientôt, renonçant à cette carrière, il se livra à l'étude des sciences. Ayant peu de goût pour la société, assez riche pour vivre dans l'indépendance, il se retira à la campagne, où sa principale occupation était la recherche des vérités utiles. C'est à cela qu'il employait son tems quand le Paraguay fit sa révolution. Il dut la distinction dont il fut alors l'objet à la réputation qu'il avait acquise d'homme savant, probe et désintéressé. Il paraît avoir acquis un très grand ascendant sur ses compatriotes. Ses ordres sont toujours exécutés ponctuellement. Il voit tout par lui-même; il administre chaque branche du gouvernement de la manière la plus simple et la plus économique. Son désintéressement est tel qu'il a refusé toute espèce d'émolument.

ITALIE.

Milan, le 30 juin. — L'empereur a été vivement affligé des scènes qui ont eu lieu à Pavie, où le sang a coulé. On aurait tort de croire que l'émeute dont cette ville a été le théâtre, soit purement l'ouvrage des étudiants. Ceux-ci n'ont été que les instrumens du tumulte, et l'on trouve la preuve de cette vérité dans le nombre de gens étrangers aux écoles qui ont figuré dans les attroupemens.

L'affaire du 25, qui est la plus grave, est évidemment le résultat d'un complot préparé la veille, car rien n'avait provoqué l'insubordination des étudiants; ils avaient obtenu au contraire d'assister en masse aux funérailles de leur camarade tué dans la journée du 23. Malgré le tumulte et les cris de vengeance qui suivirent cette cérémonie, la police avait borné ses

soins à se tenir sur ses gardes, et la troupe n'aurait pas chargé, si un cavalier n'avait été blessé grièvement d'un coup de pistolet. Cette provocation ayant exaspéré la garnison, il ne fut plus possible de l'arrêter, et c'est elle qui malheureusement exerça la vengeance dont on la menaçait.

Au surplus, l'indulgence dont on a usé envers les étudiants qui ont été arrêtés, la promptitude avec laquelle ont été remis en liberté ceux-mêmes qui avaient été saisis avec des armes, tout atteste que l'autorité reconnaît que ces jeunes-gens n'étaient qu'égarés, et que ce n'est pas contre eux qu'elle entend diriger ses poursuites. Lorsqu'on rapproche les scènes tumultueuses de Pavie des événemens qui viennent de se passer à Rome, on est autorisé à croire que l'esprit révolutionnaire s'est agité dans ces derniers tems.

(Quotidienne.)

ESPAGNE.

Madrid, le 28 juin. — Le fameux Ulmann, le compagnon de Bessière, a été envoyé à Ceuta, mais pour y remplir un emploi secondaire.

Il paraît que le célèbre Antonio Maragnon (dit le Trapiste), parcourt la Navarre, prêchant qu'il faut adopter des mesures efficaces pour assurer le triomphe de la cause du trône et de l'autel.

ANGLETERRE.

Londres, le 6 juillet. — Le *Moniteur* de vendredi dernier copie un article de la *Gazette de Milan*, dans lequel on nie qu'il y ait eu des conférences diplomatiques dans cette ville. Nous ignorons si cette dénégation est fondée sur quelque spécieuse interprétation des mots *conférences diplomatiques*; mais il serait absurde de soutenir que les personnages qui sont réunis à Milan se soient séparés sans avoir discuté aucun objet politique. (Courier.)

— *The Morning Herald* fait les observations suivantes sur la déclaration de M. O'Connell, qu'il a un plan tout prêt pour éluder l'acte du parlement qui supprime l'association catholique, aussitôt que la session sera close et le gouvernement hors d'état, à ce qu'il croit, de s'opposer à ses desseins: M. O'Connell, dit le journaliste, peut s'y tromper. La couronne a quelquefois fait par une proclamation, en cas d'urgence, ce qu'ailleurs l'autorité du parlement pouvait seule effectuer. Et bien que nous ne soyons pas partisans de l'exercice hors de propos d'une telle faculté discrétionnaire, nous ne connaissons pas d'occasion où il serait plus excusable que quand il s'oppose à la conduite de ceux qui ouvertement bravent les lois, ou cherchent à les éluder par des subterfuges et des interprétations adroites.

— Une lettre de Varsovie dit que MM. Vincent et Bonaventure Mémoujanski, frères, le premier, nonce de Kalish, et le second, nonce de Vielun, tous deux membres distingués de la diète de Pologne, ont été éliminés de cette assemblée et confinés respectivement dans leurs terres sous la garde d'une force armée. Pendant qu'ils étaient ainsi surveillés de près, l'empereur visitait le palatinat de Kalish.

Cette lettre ne dit point quelle est la cause de cet acte.

— Un tremblement de terre s'est fait sentir, il y a quelques jours, en Espagne, et a fort endommagé la cathédrale de Séville. La frégate *la Tribune*, arrivée le 2 de ce mois à Portsmouth, venant de Gibraltar, avec le comte de Chatam, en avait éprouvé les commotions en mer, dans le voisinage des côtes.

FRANCE.

Paris, le 4 juillet. — M. de Corbière, ministre de l'intérieur, est parti pour la Bretagne.

M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice, est chargé du porte-feuille de l'intérieur pendant l'absence du ministre de ce département.

— Plusieurs journaux annoncent aujourd'hui que la rente a haussé à cause du bruit répandu qu'un arrangement avait été conclu entre le gouvernement français et Haïti, par suite duquel le gouvernement haïtien paierait 150 millions aux colons dépossédés. « Un semblable arrangement, dit *l'Etoile*, aurait en effet le double but d'ouvrir de nouveaux débouchés à notre commerce, et d'assurer à nos colons une indemnité prise hors de la France. » Elle espère que cette nouvelle se confirmera.

— M. Séguin, auteur de plusieurs ouvrages sur les finances et l'antagonisme le plus prononcé de M. de Villèle, cherche dans un nouvel écrit à fixer le taux de l'intérêt en France d'après celui de divers états de l'Europe.

Voici le résultat de son travail :

« En Hollande, l'intérêt est de	4 1/2
« A Vienne, de	4 3/5
« En Angleterre, de	3 7/10
« En Russie, de	4 4/5
« En Danemark, de	4 1/15
« A Naples, de	5 1/2
« En Espagne, de	8 1/2
« En prenant le terme moyen de cet ensemble, on a un taux commun d'intérêt de 5 1/5 pour cent.	

— Les débats du procès Roumage ont recommencé le 4 devant la cour royale d'Orléans. Le procès-verbal des nouvelles vérifications ordonnées par la cour lui a d'abord été présenté. Après le rapport de l'affaire, fait par un des conseillers, on a procédé à

l'interrogatoire de Romage, qui a persisté à soutenir qu'il avait payé intégralement les 450,000 fr.

M. Banès a déclaré ensuite qu'il persistait dans sa plainte, et a de nouveau affirmé qu'il n'avait reçu que 4,100 fr.

Cours de la bourse du 8 juillet. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 103 20 c.; 3 p. cent, 76 fr. 10 c. Emprunt royal d'Espagne, 53 3/4; 16^e série. Act. de la banque, 2175 50. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 103 fr. 45 c., à 3 heures 103 fr. 45 c. Trois pour cent 76 40.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Zante, le 9 juin. — Navarin a capitulé le 21 mai, et le pavillon auguste de la croix, traîné dans la fange, a fait place au croissant des infidèles. Les remparts de la faible forteresse qui était défendue depuis deux mois environ par les Hellènes, pulvérisés par l'artillerie des Barbares que quelques Francs étrangers à leur Dieu et à l'honneur dirigeaient avec une cruelle habileté, ne pouvant plus protéger les chrétiens, ils demandèrent à remettre des décombres teints de leur sang. Là, comme partout, la marine du roi très-chrétien s'interposa pour la garantie d'une convention en vertu de laquelle les Grecs ont été transportés à Calamata.

Les Turcs étaient répandus en partisans sur la rive gauche du golfe de Messénie; les populations chrétiennes se réfugiaient dans le Magne.

Le général Roche se trouvait à Napoli. La position d'Ibrahim-pacha était aventureuse. *Telle est la vérité, et l'antidote aux mensonges que doivent bientôt débiter le renégat du Spectateur oriental et son confrère l'Observateur autrichien, sur les événements de la Morée, qu'ils ambitionnent de voir occupée par une population composée de nègres, d'assassins et de scélérats, vomis des trois parties de l'ancien continent contre la civilisation renaissante sous le signe auguste de notre rédemption.*

(Journal des Débats)

— Parmi la garnison de Navarin, se trouvaient un piémontais, M. de Santa-Rosa, qui a été tué; un français nommé Colignon; un capitaine grec assez renommé, Iatzaka, et le fils de Petro-bey, principal primat du Magne. Ces deux derniers ont été gardés par Ibrahim en représailles de ce que les Grecs avait fait à Napoli, en gardant prisonnier Ali-bey, contre la capitulation.

— L'Observateur de Trieste publie, sous la date du 21 juin, ce qui suit :

« Hier arriva ici de Calamata et Maina le capitaine Tripovich, qui a confirmé la reddition de Navarin. La garnison forte de 1200 hommes, parmi lesquels 32 officiers qui ont conservé leurs épées, était arrivée avant le départ du capitaine à Calamata. Un brick grec, qui se trouvait au moment de la prise dans le port de Navarin, est venu à bout de s'échapper en présence de 32 bâtimens égyptiens; mais il perdit son capitaine et une grande partie de son équipage. On porte à 12 le nombre des vaisseaux égyptiens brûlés devant Modon, savoir une frégate; une corvette, 2 bricks, 3 schooners et 5 transports.

Les Egyptiens qui sont en Morée se bornaient à faire des incursions dans l'intérieur, et paraissaient attendre l'arrivée de 7000 Albanais, que l'escadre égyptienne était allée chercher à Candie. Suivant des nouvelles postérieures, les deux flottes, la grecque et l'égyptienne, étaient encore, au commencement de juin, dans les eaux de la Morée, s'observant mutuellement.

— Une lettre de Trieste, en date du 26 juin, que nous venons de recevoir, contient la nouvelle suivante :

Le capitaine Comandiche, du brick autrichien *Omero*, est arrivé hier de Salonique; il a été témoin d'un combat qui a eu lieu, près du cap Colonna, entre l'escadre grecque et celle de Constantinople. Deux frégates turques ont été brûlées, une autre a échoué à Zéa, et l'équipage a été passé au fil de l'épée; quelques bricks et bâtimens de transport ont été pris, et le reste de l'escadre s'est réfugié à Souda.

(Constitutionnel.)

— La situation de la sainte cause des Hellènes, à laquelle Colocotroni est venu de nouveau se rattacher, donne lieu aux réflexions suivantes de la part du *Journal des Débats*, qui est loin de regarder la perte de Navarin comme pouvant mettre obstacle au triomphe de la Grèce :

« La réunion, dit-il, de 12,000 hommes en avant de Tripolitza sous Colocotroni, la position inexpugnable du pays de Magne, les trois forteresses de Napoli de Romanie, de Monembasie (Napoli de Malvasie) et de l'Acrocorinthe, enfin les succès maritimes, tout cela forme une masse d'obstacles que les forces d'Ibrahim-pacha ne sauraient vaincre; peut-être même ce pacha et son armée pourraient-ils être enveloppés dans les défilés de l'Arcadie, et renfermés à leur tour dans les murs délabrés de Navarin.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 10 juillet. — S. M., par décision du premier de ce mois, n° 49, a autorisé M. le conseiller-d'état, administrateur des contributions, de porter à la connaissance des gouverneurs dans les provinces respectives :

Que les dispositions du dernier § de l'art. 41 de la loi sur les eaux-de-vie indigènes du 26 août 1822, ne sont applicables qu'à la matière première préparée avec la substance des fruits dans leur état naturel, et par conséquent, quant aux pommes de terre, avec la fécule des pommes de terre aussi dans son état naturel, ou avec le sirop de la fécule des pommes de terre mis en macération ou en fermentation à la densité seulement de trois degrés et demi au pès-sirop ordinaire, ou aréomètre pour les liquides pesants; que la matière première, ainsi préparée à 3 1/2 degrés de densité et mise en fermentation, doit être bouillie dans le tems fixé par l'article 27 de la loi susmentionnée ou à fixer ultérieurement sans aucune prolongation quelconque. En outre, que si de pareils distillateurs voulaient préparer leur matière première avec le sirop prémentionné et la mettre en fermentation à un degré de densité plus élevé, et eussent par conséquent besoin d'une prolongation de tems pour terminer leurs bouillies, ils seraient tenus alors de s'adresser à l'administration, afin de pouvoir être admis à un abonnement, conformément aux dispositions de l'art. 31 de ladite loi.

— Hier, vers sept heures du soir, le roi, la reine, la prin-

cesse Marianne et l'auguste couple, nouvellement unis, se sont rendus du palais de Laeken au spectacle gala, dans trois équipages brillans à six chevaux. A dix heures, après le spectacle terminé, toute la famille royale est retournée à Laeken par la rue Neuve et l'Allée Verte. Cette promenade, ainsi que toutes les rues où la cour devait passer, étaient illuminées d'une manière éblouissante; l'Allée-Verte surtout offrait un coup-d'œil magnifique.

— La foule de curieux qui se rend à l'exposition de Harlem est considérable.

Elections par les états des provinces pour la deuxième chambre des états-généraux.

Anvers : M. Geelhand de la Faille a été réélu.

Flandre occidentale : MM. Angillis, Coppieters-Stockhove et Meslach ont été réélus.

Hollande : MM. van Bommel, van Alphen, Corver-Hoofst, Metelercamp; van de Castele, Dedel et van Toulon, membres sortans, ont été réélus. M. Donker Curtius a été élu en remplacement de M. le comte de Hogendorp, qui a donné sa démission pour cause de santé.

Utrecht : M. le baron W. R. van Tuyll van Serooskerken van Coelhorst, a été réélu.

LIÈGE, LE 11 JUILLET.

Par arrêté royal du 2 juillet 1825, est nommé :

Notaire dans le canton de Heerlen, province de Limbourg, le Sr. *Henri Panders*, en remplacement de Mr. J. A. Chaineux, décédé.

— L'on assure positivement que les monnaies françaises d'or, les pièces de 5 francs et les couronnes de France, continueront d'être admises en paiement dans les caisses de l'état au taux de 46 3/5 cents le franc.

— La souscription en faveur des Grecs s'élève aujourd'hui à près de seize cents francs. Nous ferons connaître incessamment les noms des souscripteurs.

— Une souscription en faveur des Grecs vient de s'ouvrir à Metz.

— MM. les souscripteurs pour l'institution des sourds-muets ce sont hier réunis à la société d'émulation. La séance a été ouverte par M. Destriveaux, président, qui a entretenu l'assemblée de la situation de l'école. Nous donnerons demain quelques extraits de ce discours. On a procédé ensuite au remplacement des membres de la commission qui devaient sortir cette année; en vertu du règlement M. Nagelmackers, de Potesta-Rosen, Chokier, Dejaer-Petit-Jean, ont été réélus; M. de Gerlache, auquel ses nombreuses occupations ne permettent plus d'assister aux séances de la commission, a été remplacé par M. l'avocat Grégoire.

— C'est à la majorité de 42 voix sur 48 que M. Théophile Fal-lon a été réélu aux états-généraux pour la province de Namur.

— On assure que le projet de continuer le canal de *Bois-le-Duc* jusqu'à Liège, au dessous de Herstal, vient d'être adopté par les états-provinciaux, ainsi que la construction de quatre nouvelles routes, savoir : de Stavelot à Merch, de Terwagne à Marche, de Tirlemont à Hannut et de Huy à Hamoir.

— Il circule dans une de nos cours de l'Europe, une anecdote dont tout le sel est dans la réponse spirituelle et judicieuse du monarque. Nous regrettons qu'on ne nous ait point décliné les noms des personnages : Un grand seigneur de fraîche date, chef de l'administration de la province où est située la capitale du royaume, après avoir employé sans résultat toutes les manœuvres possibles pour obtenir un ministère qu'on savait devoir être bientôt vacant, prit le parti de s'adresser directement au monarque et de lui demander le portefeuille. Je ne puis, dit le roi, vous donner cette place, parce que j'en ai déjà disposé, mais j'en ai pour vous une autre qui vous conviendra mieux et dont vous serez satisfait. — Quelle est cette charge, sire ? — L'évêché de G***, répondit le monarque.

(Le Belge.)

— Une armée ottomane, dit le journal militaire de Berlin, peut être comparée à ces bandes de pèlerins armés qui inondent dans un tems toutes les parties de l'Europe; mais au lieu d'une longue suite de pèlerins chargés de croix et de rosaires, une armée turque est suivie de derviches (prêtres musulmans), revêtus de manteaux bigarrés, et montés sur des ânes, en témoignage de leur humilité. Ils sont à la tête d'une troupe qui porte les drapeaux du prophète. Après eux on voit une espèce de troupe légère appelée *les enfans perdus*, qui pillent et ravagent toutes les campagnes où passe l'armée. Ils précèdent le corps des timariotes ou milices nationales, montés sur des ânes ou des mulets qu'ils doivent se procurer à leurs frais, ou pour mieux dire à ceux des habitans des campagnes; vient ensuite l'infanterie, jadis la gloire de l'armée ottomane, mais aujourd'hui entièrement dégénérée, elle est armée des fusils sans baïonnettes, de pistolets et de poignards; elle marche sans ordre par pelotons, comme des troupeaux de brebis; derrière elle sont les topchis ou artilleurs, dont les canons sont traînés par des buffles ou par des esclaves chrétiens dont on accélère la marche à coups de fouet. Parmi ces soldats, les uns chantent, les autres crient; d'autres enfin déchargent leurs carabines en l'air.

« L'arrière garde de ce mélange de différentes nations, de langues et de mœurs plus différens encore, est fermée par un chef richement armé et monté sur un superbe coursier; il est entouré d'une foule d'insolens domestiques ou esclaves, auxquels il distribue largement des coups de sabre lorsqu'ils ne se tiennent pas à une distance respectueuse. Sous la protection de ces domestiques se trouvent souvent des vivandiers grecs, des juifs qui vendent des habits, des Bohémiens qui disent la bonne aventure, des filoux et des bourreaux.

« Une armée turque ne se met jamais en campagne sans avoir à sa suite une foule de fournisseurs juifs; ces derniers vendent l'orge pour les chevaux, du froment pour faire du pain; et, lors-

que l'armée prend position, tous les habitans des environs, amis ou ennemis, sont mis à contribution.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Notre rubrique des *Nouvelles littéraires* doit à ses lecteurs quelques mots sur la séance de réception de M. Casimir Delavigne à l'Académie française. Tous les journaux de Paris arrivés ce matin, en rendent compte.

Après le discours de réception de M. Droz, autre récipiendaire, et la réponse de M. Auger, M. Andrieux a lu une petite pièce de vers sur la perfectibilité humaine, que les journaux s'accordent à trouver fort spirituelle; on cite les deux vers suivans sur les esprits routiniers qui,

An char de la raison s'attachant par derrière,
Veulent, à reculons, l'enfoncer dans l'ornière.

Enfin M. Casimir Delavigne s'est levé; son maintien était modeste, le feuillet tremblait dans ses mains, une salve d'applaudissemens a aussitôt accueilli son apparition.

M. Casimir Delavigne a commencé son discours par l'éloge de son prédécesseur; en rappelant les titres littéraires de M. Ferrand, il s'est abstenu de parler de l'homme public, il a donné de justes éloges au zèle de l'académicien, et à la probité de l'homme privé. M. le comte Ferrand était loin, comme on sait, d'être libéral. Peu de temps avant sa mort, il avait désiré voir M. Delavigne et semblait avoir à cœur de lui laisser l'héritage de ses opinions. « Je l'écoutais avec respect, a dit le jeune récipiendaire, et si je le quittai sans être persuadé, ne vous en prenez point à son éloquence; n'est-il pas, j'en appelle à vous mêmes, des sentimens intimes dont la racine enfoncée trop avant dans le cœur ne peut s'en arracher; des convictions impérieuses de la conscience qu'on ne peut méconnaître sans perdre l'estime des autres, et, ce qui est le premier besoin de toute âme généreuse, l'estime de soi-même. »

Un discours académique se compose trop souvent, chacun le sait, de phrases sonores qui couvrent le vide des idées de l'orateur ou déguisent le peu de sincérité de celles qu'il exprime. Il y a donc quelque chose de piquant dans le choix de M. Casimir Delavigne, qui a pris pour sujet du sien la *conscience littéraire*. D'après les citations des journaux de Paris, que nous regrettons de ne pouvoir rapporter, le jeune et illustre écrivain s'est noblement acquitté de sa tâche. Les vœux de l'académie ont retenti des accens de la vérité et de la liberté. Une allusion au beau caractère du duc d'Orléans a été saisie et applaudie avec enthousiasme; le duc était présent avec toute sa famille. On a fait une autre application flatteuse au général Foi, qui se trouvait dans l'assemblée. Enfin, quoiqu'en dise M. C. du *Journal des Débats*, qui paraît avoir entendu avec grand déplaisir les noms de *Shakspeare* et *Goethe* dans la bouche de M. Delavigne, l'auteur des *Messéniennes* et de l'*Ecole des Vieillards* a dignement représenté au sein de la vieille académie la jeune littérature française; sa profession de foi politique et littéraire a été indépendante, elle fait tout espérer de son caractère et de son talent.

M. Auger, qui remplaçait M. Villemain malade, a répondu en vieil académicien.

Dans cette séance un hommage rendu par M. Droz aux braves Grecs, ce peuple ressuscité « qui combat, qui triomphe sans autre appui que ses souvenirs », a excité une explosion universelle d'applaudissemens.

La médaille d'or que la société d'harmonie de Huy a remportée au concours de Malines pour la meilleure exécution, est de la valeur de 80 florins. La même société a obtenu une médaille en argent de la valeur de 30 florins, pour le prix d'éloignement et une mention très honorable pour la bonne tenue. On a balancé long-tems pour décerner le premier prix d'exécution entre les deux sociétés de St Nicolas et de Huy.

M. Sherboom, d'Amsterdam, auteur de scaphandres, dont l'usage se répand de jour en jour en Hollande, a fait à Scheveningen un essai consistant à aller en mer, assis à cheval, étant l'homme et l'animal revêtus de scaphandres, jusqu'à la distance présumée où ordinairement les navires touchent lorsqu'ils font naufrage, afin de conduire le bout d'une corde à bord de ces bâtimens, et par là sauver les naufragés. Cet essai a complètement réussi, le cheval a franchi les brisans, qui étaient alors assez violens, au grand étonnement des spectateurs. On peut donc se flatter maintenant qu'en cas de naufrage, un plus grand nombre de malheureux seront sauvés.

Un avocat français, vient de faire paraître des *Observations sur les moyens de supprimer la mendicité en France*. Il propose la formation d'une société de bienfaisance à l'instar de celles des Pays-Bas. *Dwaup.*

COMMERCE.

Les journaux de Valence, publient un avis du capitaine-général Bassecourt, faisant savoir au commerce que le gouvernement français a permis l'importation en France des vins d'Alicante, Peniscola, Benicarlo et Vinaroz. Les capitaines des navires qui les transporteront, seront tenus de présenter un certificat des conseils de S. M. T. C., attestant que les vins sont effectivement des pays ci-dessus indiqués.

Les produits qui font la source principale des richesses du Brésil, sont le café, le coton, le sucre, l'or, les pierres précieuses, les épices, le bois de teinture, le suif et les peaux, qu'on exporte, comme retours, pour nos manufactures. La valeur de ces produits exportés en 1820, s'éleva, dit-on, à 1,860,000 l. st. Le revenu annuel du Brésil est estimé à 2,500,000 l. st. environ, près du double de ce qu'il était pendant la résidence du roi. Il se compose principalement de droits sur les importations et exportations, montant à un cinquième du produit des mines d'or. La valeur totale du produit annuel de ces mines est d'un million sterl.

Des plants de Médoc ont été essayés à Philadelphie, et ont donné du vin semblable aux vins inférieurs de Bordeaux, résultat qui a encouragé les propriétaires à continuer la culture.

Dans le nouveau Mexique, les vignobles ont parfaitement réussi, et les vins de Passo-del-Norte ont acquis de la célébrité dans toute l'Amérique.

La Californie produit en quantité de bons vins dans le genre de ceux de Madère. Les plants ont été introduits par les missionnaires.

Lima fait un commerce considérable en vins indigènes du Pérou, parmi lesquels ceux de Lucumba et de Pisco sont très-recherchés. On estime aussi ceux de la vallée de Suomba, dans la province d'Ariquina.

Les vignobles de Chili sont très-étendus, et produisent principalement des vins rouges capiteux, comme ceux d'Alicante et de Catalogne. Les plus estimés sont ceux de Cuyo. Le Chili vend ses vins à Buénos-Ayres et fournit tout le Paraguay.

Les Russes continuent d'apprécier le vin de Champagne. Un seul navire, parti de Dunkerque ces jours derniers, à la destination de Pétersbourg, en a pris 40,000 bouteilles.

Dw.

On voit par le discours qu'a prononcé S. Exc. le gouverneur de la Nord-Hollande, lors de l'ouverture de l'assemblée des états provinciaux, qu'en 1823 la quantité de fromage confectionné dans cette province, était de 9,114,806 livres des Pays-Bas, et en 1824, 11,564,770 livres. Le prix de cette denrée a varié de 14 à 18 fl. les 100 livres.

BOURSE D'ANVERS, du 9 juillet.

EFFETS PUBLICS. — Ils n'ont pas éprouvé de variations. Pays-Bas, dette active 59 1/2 P. Oblig. du synd. 99 5/8, act. soc. com. 103 A.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à 178 0/10 P. Le Londres n'a pas été demandé; la cote marque le court à 3977, les deux mois à 3974 1/2 A; le Paris court a trouvé des preneurs à 47 0/10 A, les trois mois à 46 7/8 0/10 A. Le Francfort court coté 36 1/16, les six semaines 35 13/16, les trois mois 35 3/8, a trouvé son placement. Le Hambourg manque par continuation.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu divers lots de Café: environ 250 balles Brésil à 36 1/2 cents; 100 balles St.-Domingue à 37 cents; 19 bqs. et 105 balles Havane à 36 cents; et 340 balles Sumatra à 36 cents.

4,840 Sacs Sucre Manille ont été vendus à fl. 23 en entrepôt. Il y a eu peu d'affaires en raffinés cette semaine, ils se sont faiblement soutenus: l'ensemble des ventes peut s'élever à environ 9,000 L; on a payé les Mélis de 3 L., de fl. 28-65 cents à fl. 31-25 cents, en entrepôt, et ceux de 5 L., de fl. 26-55 c. à fl. 28-15 cents; la Mélasse a fléchi, on la tient fl. 15.

Il s'est vendu dans le courant de la semaine environ 5,000 Cuirs Brésiliens, du poids de 12 L., de 55 1/2 à 62 cents; et 1,500 Buénos-Ayres, du poids de 10 à 14 L., de 59 1/4 à 60 1/2 cents.

35 Boucauds Tabac Virginie, en feuilles, ont été vendus en divers lots de 16 1/2 à 17 3/4 cents.

Les grains ont été plus demandés cette semaine; le froment roux du pays, de la dernière récolte, s'est vendu de fl. 5 1/4 c. à fl. 5 3/6 cents, et le blanc de fl. 4 9/3 c. à fl. 5 1/4 cents. Le seigle s'est soutenu de fl. 2 8/9 c. à fl. 3; l'orge d'hiver à fl. 3 21 cents, et celle de la nouvelle récolte de fl. 3 21 c. à fl. 3 4/3 cents.

L'avoine a éprouvé beaucoup de demande pour l'intérieur: celle à fourrage de fl. 2 04 cents à fl. 2 14 cents, et celle à brasser de fl. 2 36 à fl. 2 57 cents.

Le prix du blé sarrasin a haussé de 43 à 64 cents, quoiqu'il ne s'en soit traité que pour la consommation. Celui du poids de 118 l. s'est tenu de fl. 3 64 c. à fl. 3 86 cents.

La nouvelle graine de Colza n'ayant pas encore paru au marché, le prix n'en est pas établi. Celle de Trèfle est restée demandée: la bonne qualité manque sur place.

L'huile de Colza, livrable de suite, est tenue de fl. 21 10 cents à fl. 21 45 cents.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 7 juillet.

Dette act., 60 60 1/4 1/8. Différée, 1 3/16 1 5/16 1 1/4. Bill. de chance, 26 1/4 3/4 3/8. Synd. d'amort., 99 3/4, 100, 99 7/8 Rentes remb., 90 90 1/2 1/4. Lots d°, 00. Act. de soc. de comm. 103-174 1/2 3/8.

CHARADE.

Dans l'échelle harmonique on trouve mon premier.

Dans mon second, troubadour, chevalier,
Enflammés par l'amour autant que par la gloire,
Rivalisaient d'efforts pour fixer la victoire.
Mon entier, qu'aujourd'hui nous voyons revenir
Avec peu de soucis, épouvantait naguère
Sous un nom différent, de sanglant souvenir,
La tendre amante et la sensible mère.

Le mot de la dernière charade est *Ecouelles*.

TEMPÉRATURE DU 11 JUILLET.

A 9 h. du mat., 15 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 19 1/2 d. au-dessus.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Demande en concession d'une mine de houille.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 31 décembre 1818, sous le n° 474 du répertoire, les sieurs Paul-Hubert Bury, de Flémalle-Grande, Philippe Gendebien, des Avirs et Antoine-Henri Georges, de Horion-Hozémont, sociétaires de la houillère dite *au Terrain*, ont demandé la concession de mines de houille gisantes sous des terrains dépendant de la commune de Horion-Hozémont et Mons.

Par une seconde pétition enregistrée le 8 mars 1825, la dame Françoise-Marie-Louise Loison, épouse du Sr. Alexandre-Nicolas Serdobin, demeurant à Chokier, en adressant divers pièces et actes constatant qu'elle a acquis des demandeurs ci-dessus tous les droits qu'ils pouvaient avoir à la houillère dite *au Terrain*, a demandé que l'instruction de la demande en concession formée par ces derniers fut poursuivie en son nom et en a indiqué les limites ainsi qu'il suit:

Au Nord, partant de la jonction du chemin de Rosa et de celui du fond du Loup, à l'intersection des chemins des Cahottes et du bois de St. Remi, au lieu dit plein Hameau des Cahottes où sont situées les maisons des veuves Robert Bawinet et Pierre Léonard, en suivant le ruisseau de Rosa et ses diverses sinuosités, servant de limites Nord Ouest aux bois d'Othet et Vignette jusqu'à l'angle Sud-Ouest du bois de Vignette, à un sentier et ruisseau du Ravin tendant à la bruyère de l'arbre St. Michel; de l'angle susdit par le fond et sentier existant entre le bois d'Othet et celui Vignette jusqu'au sommet dudit ravin; suivant alors ledit sentier et le côté Nord de la bruyère de l'arbre St. Michel jusqu'à l'entrée du chemin du chemin de Vingt-deux; prenant alors ce dernier chemin et le continuant jusqu'à celui de la ferme Deldikaie.

A l'Est, suivant alors ledit chemin Deldikaie jusqu'à un terresse provenant de la couche dite à Deux Laies.

Au Sud, de ce terresse et le tournant du susdit chemin par une ligne droite longue de 336 aunes se terminant au côté ouest du chemin de Nonettes à Flémalle, à un ancien terresse de la couche à Deux Lieues, lequel est distant de 420 aunes

de l'entrée du chemin de Vingt-Deux, en suivant le susdit chemin des Nonettes du nord-est vers le sud-ouest; de ce point par une 2^e ligne droite longue de 576 aunes, traversant le bois d'Othet et finissant au côté est du grand chemin dudit bois tendant du hameau des Cahottes à la ferme d'Othet; puis par une 3^e ligne droite longue de 365 aunes aboutissant au ravin du Fond-du-Loup, limite du bois d'Othet et de celui de St. Remi.

A l'Ouest, suivant ensuite le ravin qui sert de limite au bois royal d'Othet et à celui communal de St. Remi jusqu'à la jonction du chemin de Rosa et de celui du Fond-du-Loup, point de départ.

La pétitionnaire offre aux propriétaires de la surface le quatre-vingt-unième panier des mines à extraire, ou cinq cents des Pays-Bas par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT :

1^o. Les bourgmestre et échevins de la ville de Liège, et les mayeurs des communes de Chokier, Horion-Hozémont et Mons, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office divin devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande en concession dont il s'agit.

3^o. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

En séance à Liège, le 15 juin 1825.

Présens nobles et très-honorables seigneurs,
Baron de Crassier, Knaeps-Kenor, De Collard-Trouillet,
Baron de Villenfagne, Walchéry, Crachez,
Bellefroid, Delexhy,

Le président, Signé comte LIEDEKERKE.
Par la députation, Le greffier des états, Signé BRANDES.

VILLE DE LIÈGE.

Deblai et nivellement de la place Saint Lambert.

Les Bourgmestres et Echevins, informent que l'adjudication au rabais de l'entreprise des ouvrages pour le déblai et le nivellement de la place Saint Lambert, est postposée au 15 courant à midi, à l'Hôtel-de-Ville.

Pour être admis à faire des rabais, il faut avoir déposé au secrétariat de la régence, une soumission la veille de l'adjudication, et pour qu'elle soit admise, elle doit être rédigée sur timbre et indiquer le prix en argent des Pays-Bas.

Le 11 courant, il sera planté sur le terrain des piquets indiquant la hauteur des deblais et des remblais et la déclivité du terrain. Les amateurs pourront, sur les lieux, apprécier les travaux à effectuer d'après le plan qui est déposé à la régence et que l'on peut voir tous les jours de neuf heures du matin à midi, ainsi que le cahier des charges.

A l'Hôtel de Ville, le 8 juillet 1825.

Pour le bourgmestre absent :

Par la Régence, L'échevin, BEAUJEAN.
Le secrétaire, SOLEUR.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 9. juillet.

Naissances : 6 garçons, 2 filles.

Décès : 3 garçons, 1 fille, 2 hommes; savoir :

Jean Gabriel Hauteras, âgé de 68 ans, couvreur en ardoises, rue sur la Fontaine, veuf en premières noces de Thérèse Cousin, et en deuxième de Marie-Joseph Thomas-dit-Dallemagne.

Henri Wilkin, âgé de 20 ans, cultivateur, faubourg Ste.-Walburge, célibataire.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Premiers harengs d'Hollande, au Moriane, rue du Stockis.

Une fille d'un âge mûr, sachant faire une cuisine bourgeoise, fesant le pain, demande à se placer. S'adresser au pont d'Avroy, n^o 15.

A VENDRE

Une belle et grande maison, sise rue Agimont, près le nouvel hôtel du gouvernement, à Liège, construite presque à neuf, et dans le meilleur état possible, avec jardin, cour, remise et écurie. L'acquéreur aura pour le paiement toutes les facilités désirables. S'adresser chez M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n^o 784, à Liège.

() P. H. J. DU TIVIER, rue Velbruck, vient d'ouvrir un dépôt d'eau-de-vie indigène, en gros et en détail, de la fabrique de M. R. Hermans, breveté de S. M. le roi des Pays-Bas.

A vendre, arrenter, ou à échanger contre rentes ou biens-fonds, une jolie maison de campagne, avec ferme et dix bons niers de prairies. La maison seule est aussi à louer. S'adresser chez le notaire BOULANGER, Hors-Château, à Liège.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N. 320.

On demande une fille de quartier sachant bien coudre. S'adresser rue Hors-Château, n^o 89.

On demande une cuisinière d'un âge mûr, munie de bons certificats. S'adresser chez les D^{ll}es MAHOUX et de SARROAUS.

A vendre avec toutes facilités pour le paiement, deux fermes avantageusement situées près la nouvelle route par la vallée de la Vesdre; l'une à Houthem, commune de Baelen, consistant en bâtimens pour l'exploitation et 25 bonniers métriques de prairies et terres; l'autre à Ruuischen, même commune, se composant de bâtimens pour l'exploitation et 17 bonniers métriques de prairies et terres. S'adresser place des Récollets, n^o 362, à Verviers.

() A vendre ou échanger contre biens fonds, une belle maison à porte cochère, avec grand jardin, à portée de la salle de spectacle, propre à tenir équipage et à être subdivisée en plusieurs beaux quartiers. S'adresser à M^e LIBENS, notaire, place Saint-Pierre, à Liège.

Mardi douze juillet prochain, à dix heures du matin, en la demeure et par le ministère du notaire LYS, à Verviers, on exposera en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, les biens immeubles de Jean-Noël Poussart; savoir :

1^o Une maison, grange, étable et deux prairies contigues, mesurant un bonnier dix perches carrées, située à Mangoubroux, commune de Stembert.

2^o Une terre arable mesurant quatre-vingt dix-sept perches carrées, située commune de Jalhay, tenant au ruisseau et à MM. de Lantremange.

3^o Une prairie de soixante-dix-sept perches carrées, située commune de Polleur, tenant aux propriétés du prêtre Brouxha et de M^{me} Soumagne.

4^o Une prairie en labour, mesurant trente-trois perches carrées, tenant à la précédente et à Pierre Lejeune.

5^o Une prairie appelée près Dero, mesurant soixante-six perches carrées, située commune de Stembert, tenant au chemin de Limbourg à Theux, et aux biens d'Etienne Thunns.

6^o Cinq pièces de fonds contigues, dont trois nommées Prés aux Pierres, une Waide Demal, et l'autre près le Voué, mesurant trois bonniers, situées commune de Stembert, tenant aux biens de la veuve Moxhet et des enfans de Limbourg.

7^o Une terre arable mesurant soixante-six perches carrées, située commune de Stembert, tenant aux biens des dames Dacos et du sieur de Bronckart.

8^o Un bois tailli, mesurant vingt-six perches carrées, situé commune de Stembert, tenant à la veuve Baupair et audit sieur de Bronckart.

9^o Une maison, étable, jardin potager et terre arable, mesurant soixante-six perches carrées, avec carrière et four à chaux, situés commune de Stembert, tenant aux biens de Mathieu Hablet et à la pièce précédente.

10. Une prairie labourée appelée Waide Becco, mesurant un bonnier dix perches carrées, située commune de Stembert, tenant aux biens des enfans de Limbourg et de Nicolas Demal.

La vente aura lieu en détail; elle présente sûreté aux acquéreurs. Le cahier des charges est déposé chez ledit notaire.

J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement et libraire, à Liège, débite :

Dictionnaire de la langue française, avec la prononciation, par Gattel, etc., 3^e éd., considérablement augmentée, 2 forts volumes in-8^o de 900 pages, 9 fl. 45 c. (20 fr.) — *Les jeunes voyageurs en Europe*, ou description des divers pays compris dans cette partie du monde, avec des détails sur le sol, les curiosités, les monumens, les mœurs et coutumes des habitans, et les hommes célèbres de chaque contrée. Traduit de l'anglais sur la 12^e édition, 5 vol. in-18, papier grand raisin fin, ornés de 16 gravures doubles, offrant les cartes des différens pays, etc., fl. 9 45 c. (20 fr.) — *Le Laharpe de la jeunesse*, ou l'art de raisonner, de parler et d'écrire, extrait du cours de littérature de ce célèbre auteur, 4 vol. in-12, fl. 67 c. (12 fr.) — *Histoire des naufrages*, ou recueil des relations les plus intéressantes des naufrages et autres événemens funestes, arrivés sur mer, par Eyriès, 3 vol. in-12, fig. fl. 4 45 c. (9 fr.) — *Supplément au cours de littérature*, ou choix de jugemens des écrivains français sur les littérateurs anciens et modernes, deux gros vol. in-18, fl. 2 83 c. (6 fr.) — *Histoire de France*, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI, par Anquetil, 15 gros vol. in-18, fl. 14 17 c. (30 fr.) — *Précis de l'histoire universelle*, par Anquetil, 12 gros vol. in-18, fl. 11 81 c. (25 fr.) — *Le confiseur royal*, ou l'art du confiseur dévoilé aux gourmands, contenant la manière de faire les confitures, marmelades, compotes, dragées, pastilles, etc.; des instructions sur la distillation, la composition des liqueurs, crèmes, huiles, et la manière de faire les ratafias et les fruits à l'eau-de-vie, divers articles concernant l'office et la pâtisserie; les crèmes d'entremets, macaronis, biscuits, etc.; la manière de préparer le chocolat, le café, le thé, les sirops la limonade, le punch, les glaces et les sorbets; enfin des recettes d'économie domestique pour faire toute sorte de vinaigres et les aromatiser, les eaux odoriférantes, et les procédés à suivre pour conserver toute l'année des légumes et des fruits comme dans leur primeur, un vol. in-12, fig., fl. 1 42 cents (3 fr.).